



Poulmaire Avocat & Fiduciaire



COMMUNIQUE DE PRESSE

Union sacrée des investisseurs particuliers de BIO C'BON

Le collectif BioDéfense rejoint Adibio dans la Fiducie créée pour défendre les investisseurs particuliers du groupe Bio c'Bon

Paris, le 16 novembre 2020

Le jugement du Tribunal de commerce de Paris du 2 novembre 2020, attribuant les activités de Bio c'Bon au **Groupe CARREFOUR** a ouvert **un nouveau chapitre pour les 2.850 particuliers** dont l'épargne a permis de développer ces dernières années cette belle marque populaire et indépendante du Bio, aujourd'hui tombée dans l'escarcelle du géant français de la distribution alimentaire.

La défense des intérêts des investisseurs particuliers en est à ses débuts. La volonté d'un très grand nombre d'entre eux **est d'éviter la dispersion et les querelles de clochers** qui ont pu fragiliser la défense des investisseurs particuliers dans d'autres affaires similaires comme **Aristophil ou Maranatha**.

Fort de l'analyse de ces expériences passées, les deux collectifs **ADIBIO et BIODEFENSE** ont décidé **d'unir leurs efforts** et ont conclu un accord permettant à l'ensemble des investisseurs des deux collectifs **de se regrouper en FIDUCIE**, gérée par la société d'avocats spécialisée **Poulmaire Avocat & Fiduciaire**, assistée de **Maître Antoine Germain**, premier professionnel à s'être mobilisé médiatiquement sur ce dossier.

Cette alliance stratégique permet **de conforter la légitimité des fiducies Bio c'Bon** déjà lancées par le collectif ADIBIO avec l'objectif de fédérer rapidement le plus grand nombre possible des 2.850 investisseurs de Bio C'Bon. Cette alliance se traduit concrètement par la désignation des trois animateurs du collectif BIODEFENSE comme « **Tiers Protecteurs** » de la fiducie créée à cette occasion, au sens de l'article 2017 du Code civil, ce qui est une première dans ce type de dossier.

Ce regroupement permet également de **renforcer la représentation des investisseurs particuliers dans le cadre de procédure collective** menée par le Tribunal de commerce de Paris dans laquelle leurs intérêts doivent être défendus, mais également, à terme, dans l'engagement de toute action et poursuite judiciaire (ou autre), que le Fiduciaire et son Conseil sont en train d'étudier pour la suite.

La désignation du Fiduciaire par le Tribunal de commerce de Paris comme **contrôleur de la procédure** était déjà une première étape importante de la **reconnaissance de la place des investisseurs particuliers**. L'alliance des deux collectifs ADIBIO et BIODEFENSE en est une seconde puisque à eux deux ils constituent désormais le plus important regroupement d'investisseurs de Bio c'Bon.

Pour tout renseignement :

Adibio : contact@adibio.org (<https://adibio.org>)

BioDéfense : biodefense@protonmail.com (<https://biodefense.webnode.fr/contact/>)

Poulmaire Avocat & Fiduciaire : fiduciebiocbon@poulmaire.com (<https://fiduciesbiocbon.com>)